



Regime matrimonial - mariage franco marocain

Par **CHAYMA1974**, le **25/08/2010** à **11:05**

je me présente: rnje suis française d'origine marocaine, je me suis mariée à fes (acte de mariage chez adoul sans le passage devant notaire au consulat de france de fes : mal informée) puis fais la transcription et obtenu mon livret de famille rnrnla question que je me pose est de quel régime matrimonial je dépend sachant que je vis en france et je voudrai aussi savoir de kel régime matrimonial dépendra les biens achetés au maroc ??rnrnaujourd'hui, j'ai une fille de 3 ans 1/2, que dois je faire pour faire valoir la séparation des biens.rnrnma situation professionnelle et financière est plus stable et plus importante que mon mari, le souci est que je commence à ne plus m'entendre avec lui sur les projets et façons de voir la viernrje vais vous raconter mon histoire en espérant recevoir votre soutien et votre compréhension. rnje vis en France, je suis mariée depuis 5 ans avec une personne que j'ai fé venir du bled il ya daba 4 ans. juskà la tout allé bien,rnseulement depuis kelke temps, nous nous entendons plus sur la façon de diriger, je ne partage plus ses idées, bref nous ne voyons plus la vie du même côté. rnrnmon mari a sa mère qui ne travaille plus + une soeur et un frère qui gagne sa vie de manière aléatoire, des fois très bien dé fois rien mé ki ne veut pas devenir responsable car lui profite de la vie avec ses copains. rnrnseulement peu de temps après son arrivée, les coup de fil commencé à se multiplié pour tout et rien. rnje me suis dis les aider pas de problème mé fo pas kil se repose sur nous pour tout et rien, sa maman a des enfants non encore marié à eux de se défoncer pour leur mère, mon mari n'étant pa stable ça me dérangeait je né rien dis o début jusko jour ou jé éclaté en disant que tro côté tro rnrnhier il était célibataire aujourd'hui il a des reponsabilités et ke je ne pouvais continuer à les prendre seule sous prétexte kils ont besoin de lui rnrnmon mari les a fé démanagé dans un appartement + grand et dans un endroit + sympathique et avec un loyer +important env 150 eur ki leur paie, cé déjà pas mal.rnrnil n'est pas facile de nos jours de gérer 2 foyers voire de les prioriser par ce que je travaille. rnpour lui faire comprendre ses responsabilités car mon

mari est dépensier et pas gestionnaire du tout surtout qu'il est auto entrepreneur, cad revenus aléatoires, j'ai décidé de réduire mon aide aux dépenses de la maison pour qu'il comprenne de par lui-même, pour qu'il paye loyer, EDF, etc. Je sais que quand il travaille pas c'est moi qui paie. Depuis qu'il a commencé dernièrement ça marche bien pour lui même il ne marche pas prudemment en se disant qu'il faut qu'il assure notre avenir. J'essaie de lui faire comprendre qu'il faut qu'il fasse un compte commun d'épargne, de se serrer la ceinture et de penser à acheter car le temps passe, mais il est aveuglé que par le Maroc. À ce moment, il veut acheter un appartement au Maroc pour y loger sa famille, et moi et ma fille dans l'histoire où est notre sécurité, notre intimité, notre avenir. Je lui dis qu'il est plus intelligent de commencer à faire quelque chose là où on vit et pas là-bas où on ira une fois de temps en temps, tout ça pour leur assurer un toit, à sa mère pas de souci même il a encore un frère et sœur non encore mariés et qui sait demain quand il se mariera et aura des enfants surtout qu'il est d'un certain âge, profite bien de la vie mais encore rien dans la cervelle, il peut très bien gagner sa vie et tout claquer comme s'il n'avait rien, et mon mari est là pour les fins de mois difficile ouais pour leur venir en renfort. Moi j'ai une fille, il faut que je pense à elle je ne peux plus continuer comme ça. Je ne suis pas pour qu'il les aide mais pas d'exagération. J'ai donc envie de protéger mes biens et commencer à fonder quelque chose mais pas pour que ma sœur profite aux personnes qui se croisent les bras. Si j'ai acheté un bien au Maroc est-ce que je le mets à mon nom et à celui de ma fille, aura-t-elle droit à quelque chose ?? - que dois-je faire pour rendre une situation juste et en France ?? - les démarches peuvent-elles engager au Maroc ou vaut-il mieux les faire ici compte tenu des coûts exorbitants ???? merci beaucoup, et j'attends de vos conseils car j'ai souvent l'impression que c'est plus lui qui profite de la situation que moi.